

EPAGE SYMBA

PROCÈS-VERBAL de l'installation du Comité Syndical et de l'élection du bureau



AR Prefecture017-251710315-20260615-2026_JUIN_1510-AR
Reçu le 19/06/2026**PROCÈS-VERBAL
de l'installation du Comité Syndical et de
l'élection du bureau de l'EPAGE SYMBA**

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha , sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente.

Date de convocation	28/05/2026
Date de séance	15/06/2026

Membres en exercice	27
Membres présents	27
Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAULT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

1 INSTALLATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CAILLAULT Jean-Claude, le délégué le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme CAQUINEAU Gwendoline, la plus jeune de l'assemblée a été désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

M. CAILLAULT Jean-Claude a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L.5211-2, L.5211-7 et L.2122-7 du CGCT, le président du syndicat est élu par le comité syndical au scrutin secret et à la majorité absolue ;

2.2 Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- M. JAUD Christophe ;
- M. MANCEAU Jean-Michel.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre du comité syndical, a déposé lui-même dans l'urne réservée à cet effet son vote sur bulletin papier fourni par le syndicat. Il n'y a pas de délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été annexés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

Le Président demande à l'assemblée les candidatures :

- Mme DE LAMARRE Nathalie est candidate.

Mme DE LAMARRE prend la parole pour se présenter à l'assemblée.

2.4 Résultat premier tour de scrutin

- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 24
- Majorité absolue : 13

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DE LAMARRE Nathalie	24	Vingt quatre

2.5 Proclamation de l'élection de la présidente :

Mme DE LAMARRE Nathalie a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

3 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Sous la présidence de Mme DE LAMARRE Nathalie élue présidente, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que celles du président (art L 2122-7 du CGCT), au scrutin majoritaire uninominal.

La Présidente de l'EPAGE SYMBA rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité syndical, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre comité syndical, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 6 vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le comité syndical dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée.

La Présidente propose de maintenir le nombre de Vice-Présidents actuel à 8 et de l'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente proposition.

Détermination du nombre de membres du bureau

La Présidente rappelle que le règlement intérieur de l'EPAGE SYMBA fixe le nombre de membres du bureau à six. Elle propose de maintenir ce nombre.

Le bureau est composé de 15 membres :

- une Présidente ;
- un Vice-Président aux affaires générales ;
- un Vice-Président aux berges du fleuve et à la GEMAPI ;
- un Vice-Président en charge de chacune des 6 entités géographiques ;
- six membres du bureau.

3.1 Élection du vice-président aux affaires générales

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- M. GOURSAUD Bernard est candidat
- M. PIOCHAUD Clément est candidat

M. GOURSAUD étant absent, il a transmis sa présentation à M. PENAUD qui la lit.

Ensuite M. PIOCHAUD prend la parole pour se présenter à l'assemblée.

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 26
- f. Majorité absolue : 14

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GOURSAUD Bernard	5	Cinq
PIOCHAUD Clément	21	Vingt et un

3.2 Proclamation de l'élection du vice-président aux affaires générales :

M. PIOCHAUD Clément a été proclamé vice-président aux affaires générales et a été immédiatement installé.

3.3 Election du vice-président rives du fleuve et inondations

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- M. GRAVELLE Dominique est candidat

M. GRAVELLE prend la parole pour se présenter.

- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 22
- Majorité absolue : 12

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRAVELLE Dominique	22	Vingt deux

3.4 Proclamation de l'élection du vice-président fleuve inondations

M. GRAVELLE Dominique a été proclamé vice-président rives du fleuve et inondations et a été immédiatement installé.

3.5 Élection du vice-président entité Soloire

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- M. TRIOUILLIER Xavier est candidat

M. TRIOUILLIER prend la parole pour se présenter.

- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 24
- Majorité absolue : 13

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRIOUILLIER Xavier	24	Vingt quatre

3.6 Proclamation de l'élection du vice-président entité Soloire

M. TRIOUILLIER Xavier a été proclamé vice-président entité Soloire et a été immédiatement installé.

3.7 Election du vice-président entité Antenne Amont Briou

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- M. WICIAK Joël est candidat

M. WICIAK prend la parole pour se présenter.

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 25
- f. Majorité absolue : 12

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
WICIAK Joël	25	Vingt cinq

3.8 Proclamation de l'élection du vice-président entité Antenne Amont Briou

M. WICIAK Joël a été proclamé vice-président Antenne Amont Briou et a été immédiatement installé.

3.9 Élection du vice-président entité Dandelot-Saudrenne

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- M. PENAUD Eric est candidat
- M. SOGUES Bruno est candidat

Chacun des candidats prend la parole pour se présenter.

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 27
- f. Majorité absolue : 14

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PENAUD Eric	5	Cinq
SOGUES Bruno	22	Vingt deux

3.10 Proclamation de l'élection du vice-président entité Dandelot-Saudrenne

M. SOGUES Bruno a été proclamé vice-président Dandelot-Saudrenne et a été immédiatement installé.

3.11 Élection du vice-président entité Antenne Aval

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- M. CHASSERIEAU Philippe est candidat

M. CHASSERIEAU prend la parole pour se présenter.

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 25
- f. Majorité absolue : 13

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHASSERIEAU Philippe	25	Vingt cinq

3.12 Proclamation de l'élection du vice-président entité Antenne Aval

M. CHASSERIEAU Philippe a été proclamé vice-président Antenne Aval et a été immédiatement installé.

3.13 Élection du vice-président entité Coran-Bourru

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- Mme BASSO-FIN Christelle est candidate

Mme BASSO-FIN prend la parole pour se présenter.

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 27
- f. Majorité absolue : 14

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BASSO-FIN Christelle	27	Vingt sept

3.14 Proclamation de l'élection du vice-président entité Antenne Aval

Mme BASSO-FIN Christelle a été proclamée vice-présidente Coran-Bourru et a été immédiatement installée.

3.15 Élection du vice-président entité du Paban au Bramerit

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- M. TAILLASSON Stéphane est candidat

M. TAILLASSON prend la parole pour se présenter.

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 24
- f. Majorité absolue : 13

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TAILLASSON Stéphane	24	Vingt quatre

3.16 Proclamation de l'élection du vice-président entité du Paban au Bramerit

M. TAILLASSON Stéphane a été proclamé vice-président du Paban au Bramerit et a été immédiatement installé.

4 ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

La présidente demande à l'assemblée les candidatures :

- Mme CAQUINEAU Gwendoline
- M. BITAUDEAU Cyril
- M. CAILLAULT Jean-Claude
- M. CORNET Stéphane
- M. MANCEAU Jean-Michel
- M. PENAUD Eric

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 27

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 27

f. Majorité absolue : 14

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAQUINEAU Gwendoline	27	Vingt sept
BITAUDEAU Cyril	27	Vingt sept
CAILLAULT Jean-Claude	27	Vingt sept
CORNET Stéphane	27	Vingt sept
MANCEAU Jean-Michel	27	Vingt sept
PENAUD Eric	27	Vingt sept

4.1 Proclamation de l'élection des membres du bureau

Les six candidats dénommés ci-dessus ont été proclamés membres du bureau et ont été immédiatement installés.

5 CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 juin 2026, à 21 heures, a été, après lecture, signé par la présidente, le délégué le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire.

AR Prefecture

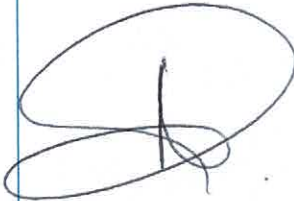
017-251710315-20260615-2026_JUIN_1510-AR
Reçu le 19/06/2026

SIGNATURES

Le (la) doyen de l'assemblée,



Le (la) secrétaire de séance,



Le (la) Président(e),



Les assesseurs :

JAND Christophe



MARCEAU Jean Michel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUD	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres du bureau**1. Détermination du nombre de Vice-Présidents**

La Présidente de l'EPAGE SYMBA rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité syndical, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre comité syndical, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 6 vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le comité syndical dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée.

La Présidente propose de maintenir le nombre de Vice-Présidents actuel à 8 et de l'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente proposition.

2. Détermination du nombre de membres du bureau

La Présidente rappelle que le règlement intérieur de l'EPAGE SYMBA fixe le nombre de membres du bureau à six. Elle propose de maintenir ce nombre.

Le bureau est composé de 15 membres :

- une Présidente ;
- un Vice-Président aux affaires générales ;
- un Vice-Président rives du fleuve et inondations ;
- un Vice-Président en charge de chacune des 6 entités géographiques ;
- six membres du bureau.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical valide à l'unanimité le nombre de Vice-Présidents et de membres du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAULT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PILOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Désignation du délégué à la CLE du SAGE Charente

À la demande du Préfet de Charente-Maritime en date du 28 octobre 2010 le SYMBA avait nommé son Président pour le représenter au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Charente.

Madame la Présidente présente sa candidature pour représenter l'EPAGE SYMBA au sein du collège des collectivités territoriales de la CLE du SAGE Charente.

Madame la Présidente demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation d'un membre à la CLE du SAGE Charente.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical nomme à l'unanimité :

- Nathalie DE LAMARRE comme représentante de l'EPAGE SYMBA pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUD	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Désignation des délégués au sein de l'EPTB Charente

Madame la Présidente expose au comité syndical que l'EPAGE SYMBA adhère à l'EPTB Charente.

L'EPTB Charente est un syndicat mixte ouvert qui porte des programmes d'actions cohérents partagés (PAPI, Plan de gestion des étiages, programme de restauration des poissons migrateurs..), l'élaboration de documents de planification (SAGE, SLGRI,...), le développement d'outils et de connaissances.

En matière de GEMAPI, l'EPTB Charente assure la cohérence des actions et de manière complémentaire celle des interventions.

Madame la Présidente demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'EPTB Charente.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- désigne à l'unanimité
 - déléguée titulaire : Mme DE LAMARRE Nathalie
 - délégué suppléant : M. CHASSERIEAU Philippe

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**



**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUD	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PILOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : DESIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE CHARENTE EAUX

Exposé :

Madame la Présidente expose qu'en tant que collectivité membre du syndicat mixte Charente Eaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un syndicat mixte ouvert qui propose d'apporter à ses membres une assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, milieux aquatiques) afin de les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs compétences. La gouvernance de ce syndicat s'appuie sur un comité syndical composé d'un délégué par collectivité membre disposant d'autant de voix que de compétences exercées par la dite collectivité. En outre, sont constitués des collèges regroupant ses délégués par domaine de compétence.

En conséquence, le Syndicat mixte Charente Eaux demande à chaque collectivité membre de désigner deux délégués (un délégué titulaire et un délégué suppléant).

Madame la Présidente demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du comité syndical de Charente Eaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- désigne à l'unanimité, Mme Nathalie DE LAMARRE comme déléguée titulaire et M. Philippe CHASSERIEAU comme délégué suppléant au syndicat mixte Charente Eaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline

La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUD	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Désignation du délégué au sein de SOLURIS

Madame la Présidente expose au comité syndical que l'EPAGE SYMBA adhère à SOLURIS.

Madame la Présidente demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant siégeant au collège des élus de SOLURIS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- désigne à l'unanimité :
 - délégué titulaire : M. JAUD Christophe
 - déléguée suppléante : Mme DE LAMARRE Nathalie

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUD	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU CNAS

Madame la Présidente expose au comité syndical que l'EPAGE SYMBA adhère au CNAS pour bénéficier de l'action sociale pour ses agents.

Madame la Présidente demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué local siégeant au collège des élus du CNAS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical désigne à l'unanimité :

- M. TRIOUILLIER Xavier comme délégué au collège des élus du CNAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Représentants GAL Ouest Charente

Madame la Présidente rappelle aux membres du comité syndical que le Développement Local mené par les Acteurs Locaux 2023-2027 (ou programme LEADER) de l'Ouest Charente, est un programme de développement local financé par l'Europe. Ce programme permet de financer des projets innovants sur de nombreuses thématiques : espaces naturels, transition écologique, diversification économique, tourisme, culture/patrimoine, etc...

L'une des forces du programme repose sur un partenariat entre acteurs publics et privés représentatifs du territoire. C'est le Groupe d'Action Local (GAL) qui délibère sur les projets éligibles et suit l'évolution du programme.

Le programme 2023-2027 de l'Ouest Charente est doté d'un peu moins de 3 millions d'euros pour cette nouvelle programmation.

Le GAL se réunit 2 à 3 fois par an sur le territoire du GAL Ouest Charente (Grand Cognac et CDC du Rouillacais).

Aussi, il convient de désigner un représentant titulaire et suppléant pour représenter l'EPAGE SYMBA dans cette instance.

Le comité syndical décide à l'unanimité de désigner :

- M. ROY Christophe : titulaire
- M. PIOCHAUD Clément : suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUD	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : DELEGATIONS A LA PRESIDENTE

Afin de faciliter le fonctionnement de l'EPAGE SYMBA, Madame la Présidente propose d'utiliser les délégations prévues par le C.G.C.T.

Considérant qu'il revient au comité syndical de définir l'étendue des délégations consenties ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Pendant toute la durée de son mandat, la Présidente est chargée :

- De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 30 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de l'EPAGE SYMBA les actions en justice ou de défendre l'EPAGE SYMBA dans les actions intentées contre lui ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de l'EPAGE SYMBA dans la limite de 1 000 € par sinistre ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 600 € ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 000 € par année civile ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- De procéder au recrutement des stagiaires ;
- De procéder au recrutement d'agents remplaçants conformément aux alinéas 1 et 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- De signer des conventions de prestation de services à titre exceptionnel avec des propriétaires privés dans le cadre de travaux d'entretien des berges ;

AR Prefecture

017-251710315-20260615-2026JUN1518-DE
Reçu le 19/06/2026

Designation des conventions avec des propriétaires privés ;

De signer les conventions de prestations de service relatives aux zones humides, dans le périmètre de l'EPAGE SYMBA et/ou pour les collectivités adhérentes ainsi que les communes qui les composent.

Les délégations du Président sont prises en cas d'empêchement de celui-ci par le premier vice-président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président de l'entité géographique concernée ou d'un vice-président dans l'ordre des élections. (Article L2122-23 du C.G.C.T.).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline

La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente.

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAULT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Indemnité de fonction de Président et Vice-Présidents

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-12, L.5711-1 et R.5212-1 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Comité syndical en date du 15 juin 2026 constatant l'élection de la Présidente et des huit Vice-Présidents,

Vu les arrêtés portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents ;

Considérant que l'EPAGE SYMBA relève de la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants ;

Considérant que les indemnités maximales de fonction susceptibles d'être attribuées sont fixées à :

- 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la Présidente ;
- 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Vice-Présidents disposant d'une délégation ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer les indemnités de fonction attribuées aux élus dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – Attribution des indemnités de fonction

À compter du 15 juin 2026, les indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents titulaires d'une délégation sont fixées conformément au tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – Taux applicables

Les taux attribués sont les suivants :

- Présidente : 14,765 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Vice-Président délégué aux affaires générales : 5,905 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Autres Vice-Présidents délégués : 3,543 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

ARTICLE 3 – Revalorisation

Les indemnités de fonction évolueront automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

ARTICLE 4 – Inscription budgétaire

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat.

Un tableau récapitulatif annexé à la présente délibération précise, pour chaque bénéficiaire, la fonction exercée, le taux appliqué ainsi que le montant brut mensuel correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents
EPAGE SYMBA

Fonction	Nom et prénom	Taux appliqué	Montant brut mensuel*
Présidente	DE LAMARRE Nathalie	14,765 %	606,92 €
Vice-Président aux affaires générales	PIOCHAUD Clément	5,905 %	242,73 €
Vice-Président fleuve inondations aux berges du fleuve et à la GEMAPI	Gravelle Dominique	3,543 %	145,64 €
Vice-Président entité Soloire	TRIOUILLIER Xavier	3,543 %	145,64 €
Vice-Président entité Antenne Amont Briou	WICIAK Joël	3,543 %	145,64 €
Vice-Président entité Antenne Aval	CHASSERIEAU Philippe	3,543 %	145,64 €
Vice-Président entité Dandelot-Saudrenne	SOGUES Bruno	3,543 %	145,64 €
Vice-Président entité Coran-Bourru	BASSO-FIN Christelle	3,543 %	145,64 €
Vice-Président entité Paban à Bramerit	TAILLASSON Stéphane	3,543 %	145,64 €

* Montants calculés sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur à la date de la délibération.
Les indemnités évolueront automatiquement en fonction des revalorisations réglementaires applicables.

Fait à Matha
Le : 16/06/ 2026
La Présidente,
Nathalie DE LAMARRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Approbation CPU 2025

La Présidente expose aux membres du Comité Syndical le Compte Financier Unique 2025 qui a été établi par Monsieur Jean Michel DROUINEAU à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ces écritures.

Investissement

Dépenses : Prévu : 319 250,89
Réalisé : 259 311,57
Reste à réaliser : 0,00

Recettes : Prévu : 545 979,41
Réalisé : 476 671,92
Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 1 429 778,98
Réalisé : 834 460,81
Reste à réaliser : 0,00

Recettes : Prévu : 1 329 746,00
Réalisé : 965 622,94
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 9 368,17
Fonctionnement : 231 195,11
Résultat global : 221 715,94

La Présidente sort de la salle durant la délibération et le vote. Le doyen de l'assemblée, M. CAILLAULT Jean-Claude prend le remplacement de la présidence.

Le comité syndical , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice , vote à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline

La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAULT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Affectation résultat 2025 dans le budget 2026

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, ce jour :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
002 RÉSULTAT 2025		231 195,11 €
Déficit de fonctionnement N :	131 162,13 €	
Excédent reporté :	100 032,98 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001 RÉSULTAT 2025 (à inscrire au budget 2026 D)		-9 368,17 €
Déficit d'investissement N :	217 360,35 €	
Déficit d'investissement N-1 :	-226 728,52 €	
Reste à réaliser Dépenses	0	
Reste à réaliser Recettes	0	
Besoin de financement		-9 368,17 €

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
C/1068	9 368,17 €
002 A INSCRIRE AU BUDGET 2026	221 826,94 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline

La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE






EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Rattachement des charges et produits

La Présidente expose au Comité Syndical que le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné, les charges et les produits qui s'y rapportent et ceux-là uniquement.

Le rattachement concerne les engagements en section de fonctionnement pour lesquels :

- en dépenses : le service a été effectué et la facture n'est pas parvenue
- en recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire.

Pour l'année 2025 l'EPAGE SYMBA n'a pas utilisé la procédure des comptes de rattachement de charges et de produits (compte 408 ou 418) car aucune des dépenses et des produits ne répond à ces critères.

Il est donc nécessaire, afin que le CFU 2025 ne soit pas en anomalie par rapport à ces comptes là, que le Comité Syndical délibère dans ce sens.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité de ses membres présents la non utilisation des écritures de rattachement pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAULT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : Renouvellement de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que l'EPAGE SYMBA est appelé à définir annuellement la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, **aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2025 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).**

Dans ce cas, la Présidente serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

La Présidente invite le Comité Syndical à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline

La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Madame la Présidente fait part au comité syndical de la nécessité de voter un budget supplémentaire 2026.

- Le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.
- Sa présentation est identique à celle du budget primitif.
- Le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.
- Lorsque le CFU a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.
- Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 15 juin 2026, relative au CFU 2025,

Vu la délibération du 15 juin 2026, relative à l'affectation du résultat 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget supplémentaire de l'EPAGE SYMBA pour l'exercice 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Le comité syndical décide à l'unanimité d'adopter le Budget supplémentaire de l'EPAGE SYMBA pour l'exercice 2026 comme suit :

Synthèse Budget 2026 avec intégration du Budget Supplémentaire

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 429 778,98 €	1 429 778,98 €
Investissement	545 979,41 €	545 979,41 €
Total	1 975 758,39 €	1 975 758,39 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline

La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente.

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : TRAVAUX RIPISYLVE, EMBÂCLES, PLANTATIONS ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS 2026

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est nécessaire de déterminer le montant de travaux alloué à la gestion de la ripisylve, des embâcles, aux plantations et entretiens de plantations pour l'année 2026. Ces travaux permettent principalement de répondre aux demandes et signalements qui nous sont transmis.

Il est ainsi proposé de réaliser 69 405€ de travaux sur la gestion de la ripisylve, les embâcles, les plantations et entretiens de plantations.

Concernant ces travaux, les financeurs qui pourront être sollicités sont les suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Région Nouvelle-Aquitaine ;
- le Département de la Charente-Maritime ;
- le Département de la Charente ;
- Union européenne (FEDER, etc.) ;
- État ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- sollicite des aides auprès des partenaires financiers cités ci-dessus.
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Département de la Charente-Maritime ;
 - le Département de la Charente ;
 - Union européenne (FEDER, etc.) ;
 - État
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de cette décision au niveau administratif, technique ou financier.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : REPRISE TRAVAUX ANNEPONT

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre du prévisionnel de travaux 2026, de réaliser les travaux suivants : Reprise travaux Annepont.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

Concernant ces travaux, les partenaires financiers qui pourront être sollicités sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- le Conseil Départemental de la Charente ;
- l'État ;
- l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
 - le Conseil Départemental de la Charente ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente.

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : REPRISE DU CLAPET DE LA PLATRIE

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre du prévisionnel de travaux 2026, de réaliser les travaux suivants : La reprise du Clapet de la Platrie

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à de 55 000 € HT soit 66 000 € TTC.

Concernant ces travaux, les partenaires financiers qui pourront être sollicités sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- le Conseil Départemental de la Charente ;
- l'État ;
- l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
 - le Conseil Départemental de la Charente ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente.

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAULT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : RENATURATION SAINT-SAUVANT

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre du prévisionnel de travaux 2026, de réaliser les travaux suivants : Renaturation Saint-Sauvant.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à de 22 250 € HT soit 26 700 € TTC.

Concernant ces travaux, les partenaires financiers qui pourront être sollicités sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- le Conseil Départemental de la Charente ;
- l'État ;
- l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
 - le Conseil Départemental de la Charente ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente.

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : REMISE EN CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE - MADRIERS ROUTE DE JARNAC

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre du prévisionnel de travaux 2026, de réaliser les travaux suivants : Remise en continuité écologique – madiers route de Jarnac.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC.

Concernant ces travaux, les partenaires financiers qui pourront être sollicités sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- le Conseil Départemental de la Charente ;
- l'État ;
- l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
 - le Conseil Départemental de la Charente ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente.

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : REMISE EN CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE - MOULIN NOIR

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre du prévisionnel de travaux 2026, de réaliser les travaux suivants : Remise en continuité écologique – moulin noir.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à de 19 167 € HT soit 23 000 € TTC.

Concernant ces travaux, les partenaires financiers qui pourront être sollicités sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- le Conseil Départemental de la Charente ;
- l'État ;
- l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
 - le Conseil Départemental de la Charente ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente.

Date de convocation	28/05/2026
Date de séance	15/06/2026

Membres en exercice	27
Membres présents	27
Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : RENATURATION AVAL MASSAC

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre du prévisionnel de travaux 2026, de réaliser les travaux suivants : Renaturation aval Massac.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à de 14 584 € HT soit 17 500 € TTC.

Concernant ces travaux, les partenaires financiers qui pourront être sollicités sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- le Conseil Départemental de la Charente ;
- l'État ;
- l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
 - le Conseil Départemental de la Charente ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAIS	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : PROGRAMME DE COMMUNICATION

Madame la Présidente expose au Comité syndical que pour faciliter la mise en œuvre de nos actions, il est nécessaire que le SYMBA mette en œuvre un programme de communication. Il permettra ainsi de faciliter l'information, la sensibilisation et la valorisation des actions conduites par le syndicat auprès des élus, des partenaires, des riverains et du grand public.

Ce programme de communication comprend notamment :

- la refonte de notre site internet ;
- la réalisation de 3 vidéos thématiques pour valoriser les actions du SYMBA et agrémenter le site web : rivières, zones humides et inondations ;
- la réalisation régulière de photos professionnelles pour les réseaux sociaux, site web, brochures et autres supports ;
- la conception et l'impression de supports de communication telles que les brochures pour les nouveaux élus, les brochures thématiques élaborées avec Charente Eaux... ;
- la réalisation de panneaux d'information pour présenter les missions du SYMBA sur notre stand lorsque nous participons à des événements ;
- la création de contenus pédagogiques et numériques ;
- les actions de sensibilisation ;
- la valorisation des travaux et actions menés par le syndicat ;
- la gestion et l'actualisation des outils numériques et de communication institutionnelle.

Il est ainsi proposé de réaliser un programme de communication pour un montant total de 20 000 € HT.

Concernant ce programme, les financeurs qui pourront être sollicités sont les suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- Conseil Départemental de la Charente ;
- Union européenne (FEDER, etc.) ;
- État ;
- tout autre partenaire financier.

La présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepter la réalisation du programme de communication ;
- accepter le plan de financement ;
- solliciter des aides auprès des partenaires financiers cités ci-dessus :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle-Aquitaine ;
 - le Département de la Charente-Maritime ;
 - le Département de la Charente ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne ;
 - tout autre partenaire financier ;
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de cette décision au niveau administratif, technique ou financier.

Les crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**



**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**






EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt six, le 15 juin à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	28/05/2026	Membres en exercice	27
Date de séance	15/06/2026	Membres présents	27
		Membres votants	27

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRÉNOM
ALBRECHT	Sylvain
CAILLAUT	Jean-Claude
CAQUINEAU	Gwendoline
GORON	Marie-France
MANCEAU	Jean-Michel
PENAUD	Eric
PIOCHAUD	Clément
SOGUES	Bruno
WICIAK	Joël
ARNAUD	Stéphane
HILLAIRET	Jérôme
SAINTES GRANDES RIVES - CDA	
JAUD	Christophe
BITAUDEAU	Cyril
CHASSERIEAU	Philippe
BASSO-FIN	Christelle
TAILLASSON	Stéphane
BERNAZEAU	François-Michel
BARBOT	Michaël
GRAND-COGNAC	
BOURGOUIN	Serge
CORNET	Stéphane
DE LAMARRE	Nathalie
GRAVELLE	Dominique
ROY	Christophe
TRIOUILLIER	Xavier
BOSSU	Régine
CC CŒUR DE SAINTONGE	
HIMMONET	Christian

PRÉSENTS	
CC DU ROUILLACAI	
BORNADO	Claude
ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE	
ROUSSEAU	David
DESIRE	Nicolas
CROIZET	Jacky
PIOLOT	Jean-Michel
MEMBRES SUPPLÉANTS SAINTES GRANDES RIVES	
BONNIN	Pascal
CARTON	Jean-Pierre
MEMBRES SUPPLÉANTS GRAND COGNAC	
FORGERIT	Pascal
FUSEAU	Alexandre
GOIS	Didier
RICHEBOURG	Pascal
EXCUSÉS	
GOURSAUD*	Bernard
VERNON	Christine
DEPIETS LACAULE	Béatrice
GABONNAUD	Eric
MANDIN	Daniel
BELUTAUD	Bernard
JANOT	Alain
AUTRES PARTICIPANTS	

MARTIN Romain	CC CŒUR DE CHARENTE
PERRON Alice	Directrice SYMBA
INGLIN Jeanne	Techicienne ZH SYMBA
JOULIN Salomé	Chef Projet Inondations SYMBA
COUPRIE Karine	Administration SYMBA
CRUSSON Bertrand	Technicien ZH – TR SYMBA

* M. GOURSAUD Bernard a donné pouvoir à M. PENAUD Eric. Ce pouvoir n'a pas été pris en compte dans le décompte des votants, le nombre de membres participant au vote étant déjà atteint.

OBJET : RÉACTUALISATION DE LA DEMANDE SUBVENTION ANIMATION NATURA 2000 - 2022

Madame la Présidente expose au Comité syndical que, dans le cadre du rattrapage des fonds régionaux relatifs au dossier d'animation Natura 2000 – FEADER 2022, il est nécessaire de reprendre la délibération portant demande de subvention.

En effet, ce dossier, à la suite d'un changement d'autorité instructrice, initialement assurée par les services de l'État puis transférée à la Région Nouvelle-Aquitaine, s'avère aujourd'hui trop ancien. Par ailleurs, la délibération initiale ne mentionnait pas la Région Nouvelle-Aquitaine comme financeur du programme.

Les dépenses subventionnables relatives à ce dossier s'élèvent à 7 082,93 €.

L'EPAGE SYMBA sollicite une aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 80 % du montant des dépenses subventionnables, soit une subvention de 5 667 €.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve la réactualisation de la demande de subvention ;
- approuve le plan de financement ;
- sollicite une aide financière auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision sur les plans administratif, technique et financier.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Mme CAQUINEAU Gwendoline**

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**



AR Prefecture

017-251710315-20260615-2026JUN1509-DE
Reçu le 18/06/2026

Concernant ces travaux, les financeurs qui pourront être sollicités sont les suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- Conseil Départemental de la Charente ;
- Union européenne (FEDER, etc.) ;
- État ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- sollicite des aides auprès des partenaires financiers cités ci-dessus.
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Département de la Charente-Maritime ;
 - le Département de la Charente ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de cette décision au niveau administratif, technique ou financier.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2026.

Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**La Présidente,
Mme Nathalie DE LAMARRE**